



Prix des locations des terres agricoles

Par **gigi84**, le **18/02/2011** à **13:26**

Bonjour,

Mes parents étaient exploitants agricoles les terres ont été reprises par mon frère, puis ma belle soeur, puis mon neveu.

Mes parents sont décédés.

Les baux ont été fait oralement sans aucun papier. Les terres ont des serres.

Dans l'attente du partage, les terres ont été louées sans serre .

Est ce normal?

Par **mimi493**, le **18/02/2011** à **15:43**

Prenez un avocat, les baux ruraux sans écrit sont quasiment impossible à résilier. Ils payent le loyer ?

Par **gigi84**, le **21/02/2011** à **12:58**

je ne parle pas de résilier les baux mais du prix de locations des terres . lorsque mon neveu a

repris les terres, il y avait des serres, (mises par son père donc le prix de location n'est pas le même. De 400euros l'ha terres nues elles passent 1000euros les terres avec serres.

Donc dois je considérer le prix à l'ha avec serres ou sans serre.

Par **mimi493**, le **21/02/2011** à **14:12**

Idem, pour modifier le prix, c'est compliqué.